

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE COMMUNE DE SAINT-ASTIER

Stationnement à titre exceptionnel pour déménagement
ODP : 2024 – 144

Le Maire de la commune de SAINT-ASTIER ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 et suivants ;
VU le Code de la Route ;

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise SAS Déménagements FRAISSEIX, sise 87000 LIMOGES, sollicitant l'autorisation de stationner à titre exceptionnel un camion de déménagement, devant le 259 CHEMIN DES VENDANGEURS à SAINT-ASTIER, du MERCREDI 23 OCTOBRE 2024 au VENDREDI 25 OCTOBRE 2024 de 08h00 à 18h00 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité et le bon déroulement de cette occupation du domaine public ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Dans le cadre d'un déménagement, le pétitionnaire cité ci-dessus est autorisé à titre exceptionnel à occuper le domaine public pour stationner un camion devant le 259 CHEMIN DES VENDANGEURS à SAINT-ASTIER, du MERCREDI 23 OCTOBRE 2024 au VENDREDI 25 OCTOBRE 2024 de 08h00 à 18h00.

Il sera matérialisé par panneaux avant et après le camion de déménagement.
La chaussée, Chemin des Vendangeurs, sera rétrécie, la circulation devra être maintenue.

Article 2 : A charge pour le pétitionnaire de mettre en place la signalisation nécessaire afin de prévenir les automobilistes de cette occupation du domaine public.

Article 3 : Tout accident qui pourrait résulter de cette occupation du domaine public incombera au pétitionnaire qui en demeure seul responsable.

Article 4 : La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements faits par l'autorité municipale.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur l'adjoint chargé de la voirie
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint Astier
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Saint Astier
- La Police Municipale
- L'Entreprise SAS Déménagements FRAISSEIX

Fait à Saint-Astier, le 02 octobre 2024

P / Madame le Maire
L'Adjoint délégué, Frank PONS



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr